

DÉPARTEMENT DU PUY-DE-DÔME

COMMUNE de :

**RÉVISION
des
LISTES ELECTORALES**

**AVIS de DÉPOT et d’AFFICHAGE
des TABLEAUX RECTIFICATIFS**

Les tableaux rectificatifs de la liste électorale principale, de la liste électorale complémentaire établie pour l’élection des représentants au Parlement européen, ainsi que de la liste électorale complémentaire établie pour les élections municipales, contenant les inscriptions et les radiations opérées par la commission administrative :

- du 1^{er} octobre 2015 au 9 janvier 2016 pour la liste électorale principale ,
- du 1^{er} septembre 2015 au 9 janvier 2016 pour les deux listes complémentaires

ont été ce jour :

1) déposés au secrétariat de la mairie, où du **11 au 20 janvier 2016 inclus**, tout électeur pourra en prendre connaissance et faire valoir ses réclamations devant le tribunal d’instance.

Dans le même délai, tout électeur inscrit sur les listes électorales de la commune pourra réclamer l’inscription d’un électeur omis, ou la radiation d’un électeur indûment inscrit ;

2) affichés sous forme d’une copie, aux lieux accoutumés.

A

, le 10 janvier 2016

Le MAIRE,

Cachet de la Mairie,